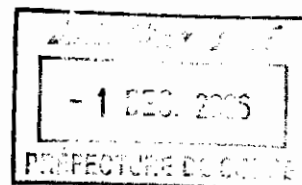


ASSEMBLEE DE CORSE



**DELIBERATION N° 06/230 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE DES MARCHES RELATIFS
A LA LOCATION, LA MISE EN PLACE ET LA MAINTENANCE
DES PHOTOCOPIEURS AFFECTES AUX SERVICES
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt trois novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

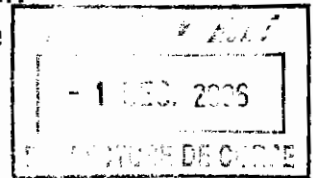
ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme SCIARETTI Véronique
Mme CASTELLANI Pascaline à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à Mme ALIBERTINI Rose
Mme GUIDICELLI Maria à Mme RISTERUCCI Josette
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
Mme MATTEI-FAZI Joselyne à Mme BURESI Babette
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange

M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle
 M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. LECCIA Jean-Pierre



ETAIT ABSENTE : Mlle PIERI Vanina.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 3 mai 2002,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif à la location, la mise en place et la maintenance des photocopieurs affectés aux services de la Collectivité Territoriale de Corse avec les entreprises suivantes :

LOT N°	TITULAIRE	ADRESSE	MONTANT ANNUEL TTC
1	COPIE CONFORME	Rés. Prince Impérial 20090 Ajaccio	38 055,85 €
2	COPIE CONFORME	Rés. Prince Impérial 20090 Ajaccio	14 847,80 €
3	TNB	Route de Porticcio 20 090 Ajaccio	22 188,20 €
4	TNB	Route de Porticcio 20 090 Ajaccio	16 217,76 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 novembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

